

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la Présidence de Denis FEGNE

Etaient présents : MM. Denis FEGNE, Roger LESCOUTE, Bernard POUBLAN, Philippe ZANCHETTA, Erick BARROUQUERE-THEIL, Jean NADAL, Serge DUFFAU, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Jean-Marc ABADIE, Mesdames Myriam SOLLES, Florence MARQUE, Andrée SOUQUET, Gisèle ROUILLON,

Procurations : MM. Marc BEGORRE a donné procuration à M. Jean NADAL, Nicolas DATAS-TAPIE a donné procuration à M. Christian JOURET, Claude CAZABAT a donné procuration à M. Roger LESCOUTE, et Mmes Huguette SAVOIE a donnée procuration à M. Philippe ZANCHETTA, Monique LAMON a donnée procuration à M. Bernard POUBLAN, Marie PLANE a donnée procuration à M. Denis FÉGNÉ.

Secrétaire de séance : M. Roger LESCOUTE

M. Denis FÉGNÉ, le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, ouvre la séance. Il est indiqué que l'ensemble des délibérations ont été prises à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°818 : Attribution marché Prévoyance

La consultation lancée au mois d'avril dernier a permis d'entamer des négociations avec trois prestataires :

- La MNT
- Mutuelle Territoria
- Collecteam (courtier) en partenariat avec l'assureur Allianz

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de Territoria Mutuelle comme étant la mieux-disante (et également la moins disante)..

DELIBERATION N°819 : Renouvellement du marché d'achat d'énergie (groupement de commande SDE65)

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées sera systématiquement amené à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins. Il a été validé d'adhérer au nouveau groupement de commande.

DELIBERATION N° 820 : Recrutement d'un contrat d'apprentissage

Le pôle Santé et Conditions de Travail du CDG65 est engagé depuis janvier 2023 dans une démarche d'accompagnement renforcé des collectivités sur le champ de la prévention des risques professionnels, et ce en vue de respecter les obligations réglementaires de chaque employeur public.

Corinne CAPDEVIELLE a développé une nouvelle version du « Document Unique » (DUERP), qui est proposée en priorité aux collectivités qui n'en ont pas ou qui souhaitent mettre à jour le leur. Ce travail de création ou de mise à jour du DUERP passe par du conseil, de l'expertise et un accompagnement de terrain qui demande de la rigueur et souvent un temps passé important.

L'apprenti retenu participera activement au déploiement des DUERP en collectivités.

En complément à ce besoin de renfort sur le volet « accompagnement à la création ou à la mise à jour du DUERP », la poursuite de l'assistance aux collectivités via une démarche d'auto-contrôle de la conformité réglementaire, en procédant par des visites de terrain, requiert également une mise à jour des attendus réglementaires de base dans le domaine HSCT. L'apprenti retenu aura également pour partie une mission sur ce sujet.

Par ailleurs, pour démultiplier les forces dans le champ de la prévention des risques professionnels, localement, un objectif prioritaire du pôle SCT est de permettre aux référents prévention de disposer d'une boîte à outils complète, efficace et simple d'utilisation. Des fiches « actions » permettront notamment, d'identifier les bonnes pratiques de prévention selon les risques rencontrés et le niveau de maîtrise souhaité. L'apprenti sera partie prenante dans la rédaction de ces fiches.

Face au besoin exprimé :

- ➔ Pour faire face à la charge de travail élevée sur la période 2024-2026 le renfort d'un étudiant en HSCT, sous contrat d'apprentissage permettra au pôle de maintenir son niveau d'expertise dans le domaine, d'intervenir plus fréquemment en proximité des collectivités pour faire valoir la démarche de prévention des risques professionnels.
- ➔ Le CESI de TARBES dispose d'un Mastère Professionnel Manager de la performance QSE et forme les étudiants sur le principe de l'alternance, sur deux années.
- ➔ Le candidat retenu démarrerait en septembre 2024 et finirait son alternance en octobre 2026.
- ➔ Le coût d'un tel contrat est d'environ 10 000 euros (coût variable à +/- 2000 euros selon l'âge de l'étudiant) par an.
- ➔ Le coût de la formation est de 22 750 € avec une participation financière du CNPFT

DELIBERATION n°821 Convention pour la réalisation d'enquête administrative

Cette nouvelle mission sera réalisée par d'autres CDG d'Occitanie via une convention tripartite. Elle le sera à titre expérimental, et une évaluation aura lieu au bout de deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

Fait à Séméac, le 25 juin 2024

Le Secrétaire,



M. Roger LESCOUTE

Le Président,



M. Denis FÉGNÉ

